



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUIN 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Procurations
26	22	2

Date d'affichage : 15/06/2018

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le :
15/06/2018**

L'an deux mil dix-huit, le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le sept juin sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

Étaient présents : Rémy ANDRIN, Laurent LAMINETTE, Marie-Françoise LECLERC, Jean PICART, Jocelyne HUMBERT, Daniel BRIZION, Christelle LEPEZEL, Robert BOISSIERE, Elise RONDEAU, Thierry MINARIE, Cassandre ZANIN, Laurence SPENGLER, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Jérôme MARCHETTI, Lauren JESTIN, Eric PORCHON, Liliane BEAUCHOT, Angélique DEPARD, Yves DHYVERT, Nicole JOURDAN, Jacques DEMMERLE, Mickaël BOURGON.

Étaient absents : Norbert DELAHAYE, Emilie PRADEL, François BOULIER, Christian GAGNEUX.

Procurations : Norbert DELAHAYE à Robert BOISSIERE, François BOULIER à Jean PICART.

Secrétaire de séance : Lauren JESTIN.

Le Maire ouvre la séance à 20 h00.

1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS, UNE VOIX CONTRE**

DÉCIDE l'attribution des subventions aux associations et organismes pour un montant global de : **34 062,36 €.**

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les associations concernées ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

2 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE SQUARE DU DOCTEUR ORLIAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

DÉCIDE de signer une convention avec le Département de la Meuse afin de définir les conditions d'entretien du square Orliac sis à l'embranchement de l'Avenue de Gaulle et la Route de Damvillers, dépendance de la voirie départementale et les conditions de paiement de la redevance d'occupation du domaine public.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

3 - EFFACEMENT DE DEUX DETTES AU TITRE DE LOYERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

AUTORISE Monsieur le Maire à effacer les dettes d'un montant total de 1 661.04 euros au titre de loyers impayés par l'émission de mandats.

4- DÉCLARATION PRÉALABLE POUR TRAVAUX SUR BÂTIMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable pour le remplacement de fenêtres dans les communs et les caves, le changement de la porte d'entrée et la réfection de la toiture du bâtiment communal sis 5 chemin de Rosa à ETAIN.et à signer les documents correspondants.

5 - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

VALIDE le plan de financement modifié de la nouvelle station d'épuration, estimée à 3 037 307,00€HT

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les travaux correspondants

SOLLICITE l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Département de la Meuse pour l'attribution des aides financières conformément au détail ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre conformément à l'augmentation de l'enveloppe travaux

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

6 - AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N° 121 DE LA LIGNE FERROVIAIRE RELIANT ST-HILAIRE-AU-TEMPLE A HAGONDANGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

EMET un avis favorable à la suppression du passage à niveau n° 121 et à la sécurisation du passage à niveau n° 120 aux frais de la SNCF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Le Maire
Rémy ANDRIN